

D-99-41

R-3412-98

25 mars 1999

---

**PRÉSENTS :**

M. Jean A. Guérin, M.A. (Écon.), Président

M. Pierre Dupont, M.A. (Écon.)

M<sup>c</sup> Catherine Rudel-Tessier, L.L.M.

Régisseurs

---

**La liste des intervenants apparaît à la page suivante**

---

Audience générique sur les frais des intervenants

*Décision concernant les demandes de renseignements adressées au Groupe-conseil Aon par le SPSI, le SPEB local 463 et le CERQ*

**Liste des intervenants :**

Action réseau consommateur (ARC) (anciennement Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec ou FNACQ)

Association Canadienne d'Énergie Éolienne (ACEE) et Stratégies Énergétiques (SE)

Association coopérative d'économie familiale de Québec (ACEF)

Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG), Association des industries forestières du Québec Ltée (AIFQ), Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER) et Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE) regroupées sous l'appellation COALITION INDUSTRIELLE

Association québécoise des énergies renouvelables (AQER) et Centre pour la finance et la technologie durable (CFTD)

Centre d'étude sur les industries réglementées (CEIR)

Centre d'études réglementaires du Québec (CERQ), Syndicat des employés et employé-es professionnel-les et de bureau (SEPB local 463) et Syndicat professionnel des scientifiques de l'IREQ (SPSI)

Corporation Approvisionnement Montréal, Santé et Services sociaux

Gazifère Inc.

Grand conseil des Cris (Eeyou Istchee)/Administration régionale Crie (GCC(EI)/ARC)

Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) et Union pour le développement durable (UDD)

Hydro-Québec

Petro-Canada

Pétrolière Impériale

Produit Shell Canada

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE)

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) et Option consommateurs (OC)

Société en commandite Gaz Métropolitain (SCGM)

Ultramar Ltée

Dans une correspondance du 17 mars 1999, M<sup>e</sup> Claude Tardif, avocat représentant le Syndicat professionnel des scientifiques de l'IREQ (SPSI), le syndicat des employés et employé-es professionnels-les et de bureau, local 463 (SPEB local 463) et le Centre d'études réglementaires du Québec (CERQ), informe la Régie que pour une raison inexplicquée, les questions adressées au Groupe-conseil Aon pour le compte de ses clients ne sont pas parvenues à la Régie. Il demande que la Régie prenne connaissance de ces demandes de renseignements et de les acheminer au Groupe-conseil Aon pour qu'il y réponde.

La Régie a pris connaissance des demandes de renseignements et en a retenu certaines sur la base des critères énoncés à sa décision D-99-36 du 12 mars 1999.

Le Groupe-conseil Aon répondra en totalité aux questions 3.1 à 3.4; 3.7 à 3.10; 4.3; 7.4; 7.6; 8.1; 9.1 à 9.2; 10.1; 11.1 et en partie, aux demandes de renseignements 3.5; 5.1; 5.3 et 7.1.

L'annexe 2 de la décision D-99-36 est donc modifiée pour y inclure les questions retenues. Est jointe à la présente décision, l'annexe 2 modifiée.

Le document intitulé *Ensemble des questions retenues, en tout ou en partie, par la Régie pour les demandes de renseignements adressées au Groupe-conseil Aon dans la cause R-3412-98* ainsi que le *Document comprenant toutes les questions des intervenants (classées par sujet) retenues par la Régie et auxquelles le Groupe-conseil Aon devra répondre* sont modifiés en conséquence.

**CONSIDÉRANT** la *Loi sur la Régie de l'énergie*<sup>1</sup>;

**La Régie de l'énergie :**

**ACCUEILLE** la demande du SPSI, du SEPB local 463 et du CERQ;

---

<sup>1</sup> L.R.Q. chapitre R-6.01.

**MODIFIE** l'annexe 2 à la décision D-99-36 du 12 mars 1998, pour ajouter à la liste des questions auxquelles doit répondre le Groupe-conseil Aon, en totalité, les questions 3.1 à 3.4; 3.7 à 3.10; 4.3; 7.4; 7.6; 8.1; 9.1 à 9.2; 10.1; 11.1 et en partie, les demandes de renseignements 3.5; 5.1; 5.3 et 7.1 du SPSI, du SPEB local 463 et du CERQ.

M. Jean A. Guérin  
Président

Pierre Dupont  
Régisseur

M<sup>e</sup> Catherine Rudel-Tessier  
Régisseuse

### Liste des représentants :

Action Réseau Consommateur (anciennement Fédération Nationale des Associations de Consommateurs du Québec) est représenté par M<sup>e</sup> Martin Brunelle.

Association Canadienne d'Énergie Éolienne/Stratégies Énergétiques est représentée par M<sup>e</sup> Dominique Neuman.

Association coopérative d'économie familiale de Québec est représentée par M. Vital Barbeau.

Association des consommateurs industriels de gaz, Association des industries forestières du Québec Ltée, Association québécoise de la production d'énergie renouvelable et Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité regroupées sous l'appellation COALITION INDUSTRIELLE est représentée par M<sup>e</sup> Guy Sarault.

Association québécoise des énergies renouvelables/Centre pour la finance et la technologie durable est représentée par M. Jean-Michel Parrouffe.

Centre d'étude sur les industries réglementées est représenté par M<sup>e</sup> Daniel Martin Bellemare.

Centre d'études réglementaires du Québec, Syndicat professionnel des employés et employé-es professionnel-les et de bureau, Syndicat professionnel des scientifiques de l'IREQ sont représentés par M<sup>e</sup> Claude Tardif.

Corporation Approvisionnement Montréal, Santé et Services sociaux est représentée par M<sup>e</sup> Pierre Tourigny.

Gazifère Inc est représentée par M<sup>e</sup> Pierre Paquet.

Grand conseil des Cris (Eeyou Istchee)/Administration régionale Crie (GCC(EI)/ARC) est représenté par M<sup>e</sup> Johanne Mainville.

Groupe de recherche appliquée en macroécologie et Union pour le développement durable sont représentés par MM. J.F. Lefebvre et J.P. Drapeau.

Hydro-Québec est représentée par M<sup>e</sup> Nicole Lemieux.

Petro-Canada est représentée par M<sup>e</sup> Éric Dunberry.

Pétrolière Impériale est représentée par M<sup>e</sup> Paule Hamelin.

Produit Shell Canada est représenté par M<sup>e</sup> Ann M. Bigué.

Regroupement des organismes environnementaux en énergie est représenté par M<sup>e</sup> Franklin S. Gertler.

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec/Option consommateurs est représenté par M<sup>e</sup> Charles O'Brien.

Société en commandite Gaz Métropolitain est représentée par M<sup>e</sup> Jocelyn B. Allard.

Ultramar Ltée est représentée par M<sup>e</sup> Louis P. Bélanger.

La Régie de l'énergie est représentée par M<sup>e</sup> Pierre Rondeau.

## ANNEXE 2 MODIFIÉE

### Liste des questions retenues, en tout ou en partie, par la Régie pour les demandes de renseignements adressées au Groupe-conseil Aon dans la cause R-3412-98

#### ACEE-SE :

**Au complet :** 4 à 8 (toujours inclusivement); 18; 20 à 21; 28 à 29; 31 à 36; 38; 49; 53 à 54; 57; 59; 62 à 64; 69; 71 à 75; 77 à 81; 84; 86 à 87; 90 à 91; 94 à 97; 99 à 100; 104; 106 à 107; 115 à 118; 120; 123 à 124; 127 à 129; 131.

**En partie :** 82.

#### ACEF :

**Au complet :** 1 à 2; 5 à 7; 11.

**En partie :** 3; 8 à 10.

#### AQER-CFTD :

**Au complet :** 1 à 3; 8; 10 à 11; 17 à 20; 27.

**En partie :** 4; 9; 12 à 16; 21 à 22; 24; 26; 29 à 31.

#### ARC :

**Au complet :** 2; 10; 22 à 24; 28 à 35; 47; 49; 55 à 56; 59 à 60; 62.

**En partie :** Aucune.

#### Coalition industrielle :

**Au complet :** 2.A à 2.B; 2.D; 3.F à 3.G; 3.J; 3.O; 3.R; 3.T; 3.W à 3.X.

**En partie :** 3.A à 3.C; 3.H; 3.L à 3.N; 3.S; 3.U.

**GCC :**

**Au complet :** 1.1.2 (sic); 2.1; 3.1; 7.1.

**En partie :** 1.1; 4.1; 5.1; 6.1.

**GRAME-UDD :**

**Au complet :** 1.1; 1.3; 2.16.

**En partie :** 1.7; 1.10 à 1.13.

**Hydro-Québec :**

**Au complet :** 6.

**En partie :** Aucune.

**Produits Shell Canada Limitée:**

**Au complet :** Aucune.

**En partie :** Aucune.

**RNCREQ-OC :**

**Au complet :** 2.A; 3.C; 4; 7.D; 8 à 10.

**En partie :** 2.B; 2.C; 3.A .

**ROEE :**

**Au complet :** 8 à 9; 14 à 19.

**En partie :** 10 à 11.

**SCGM :**

**Au complet :** 1.1 à 1.2; 1.7; 2.1 à 2.2; 3.1; 4.1 à 4.2; 4.8; 5.1 à 5.4; 6.1 à 6.4; 7.1; 8.3; 8.5; 8.6 à 8.7; 8.9 à 8.10.

**En partie :** 1.6.

**SPSI-SPEB local 463 et le CERQ :**

**Au complet :** 3.1 à 3.4; 3.7 à 3.10; 4.3; 7.4; 7.6; 8.1; 9.1 à 9.2; 10.1; 11.1.

**En partie :** 3.5; 5.1; 5.3; 7.1.

**Annexe 2 modifiée  
Page 3 de 3**

JAG \_\_\_\_\_

PD \_\_\_\_\_

CRT \_\_\_\_\_